

2011_B263

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Interventions économiques - Subventions aux associations à caractère agricole pour 2011

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Madame Le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur: Monsieur Christian Burle

Objet: Interventions Economiques - Agriculture - Subventions aux Associations à caractère agricole pour 2011.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique agricole, la CPA soutient les démarches portées par les associations et les syndicats de producteurs. Ces démarches, visant essentiellement la promotion et l'organisation de manifestations, mettent en valeur les produits et les filières de notre territoire. 15 associations ont déposé une demande de subvention. Le montant global sollicité s'élève à 117 000 euros. Ces demandes complètent les 10 demandes examinées lors du précédent Bureau pour un montant de 27 500 €.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Conformément aux critères d'attribution définis par délibération n° 2010_A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010, les associations qui sollicitent le soutien de la CPA doivent répondre aux critères suivants :

1. Avoir un caractère agricole, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif où les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,

2. Le siège social de l'association doit être sur le territoire de la C.P.A. et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté,
3. L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre,
4. La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'association. Le principe adopté est d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets. La subvention ne doit pas servir au fonctionnement général de l'association mais elle doit aider à concrétiser un projet.
5. La subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40 % du budget prévisionnel sauf dérogations exceptionnelles

Par ailleurs, les dépenses subventionnées doivent être en lien direct avec :

- l'organisation de manifestations agricoles et de promotion des produits,
- la participation à des frais d'études,
- la participation à des frais d'équipements.

Le montant disponible sur la ligne 92-3D-6574 au budget primitif 2011 est de 122 500 €.

A ce jour 10 demandes ont été validées lors du Bureau du 1^{er} avril 2011 pour un total de 27 500 euros.

La dernière commission agriculture du 30 mai 2011 a examiné 15 demandes supplémentaires répertoriées dans le tableau de la page suivante.

Les fiches de synthèses de chaque association sont jointes en annexe ainsi que leurs budgets prévisionnels 2011 permettant de définir le taux de couverture des subventions votées.

N° GU 2010	SIGLE	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	BUDGET PREVISIONNEL 2011	MONTANT DEMANDE POUR 2011	MONTANT PROPOSE PAR LE SERVICE ET ARBITRAGE DE LA COMMISSION	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011
257	CROQUEURS DE POMMES	1 000 €	1 820 €	1 400 €	700 €	38,5 %
312	LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	55 000 €	125 000 €	55 000 €	55 000 €	44 %
325	NOS CAMPAGNES D'ANTAN	5 000 €	25 970 €	5 000 €	4 000 €	15,4 %
332	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INTERNATIONALE DE LA ROQUE D'ANTHERON	1 000 €	8 000 €	2 500 €	1 000€	12,5 %
340	COMITE DES FETES DE ROGNES	5 000 €	15 450 €	5 000 €	5 000 €	32,4 %
368	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	30 000 €	117 245 €	39 848 €	32 000 €	27,3 %
373	AROME	0 €	53 375 €	7 000 €	1 000 €	1,9 %
429	TOUT NATURELLEMENT	0 €	131 095 €	3 500 €	800 €	0,6 %
432	LES CABRETTES	1 500 €	6 190 €	1 500 €	1 500 €	24,2 %
547	ALLIANCE PROVENCE - RESEAU DES AMAP	2 000 €	29 470 €	8 900 €	2 000€	6,8 %
569	COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX EN PROVENCE	1 500 €	14 700 €	1 500 €	1 500€	10,2 %
626	ASSOCIATION DES SOMMELIERS ALPES MARSEILLE PROVENCE	1 500 €	20 646 €	1 500 €	1 500 €	7,3 %
652	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE	0 €	38 290 €	5 000 €	3 000 €	7,8 %
706	LES MILLES ANIMATIONS	5 000 €	12 500 €	5 000 €	5 000 €	40 %
722	COMITE DEPARTEMENTAL ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN	3 000 €	23 100 €	3 500 €	3 000 €	13, %
TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES					117 000	

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003_A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 ~~délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau~~

VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subventions aux partenaires agricoles,

VU l'avis de la Commission Agriculture du 30 mai 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour un montant total de 117 000 euros les subventions aux associations selon la répartition définie dans le tableau ci-dessus,
- **VALIDER** les termes des conventions ci-annexées,
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions pour les subventions supérieures à 23 000 euros
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 3D - 92 - 65 74 du budget primitif 2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

FICHES COMMISSIONS & BUDGETS

DOSSIER N°	2011-257-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
------------	-----------	---------------	-----------	------------

TIERS N° 110357 30 mai 2011 10 juin 2011

CROQUEURS DE POMMES

PRESIDENT

Monsieur Edmond JOANNOT

SIEGE

AIX EN PROVENCE

OBJET STATUTAIRE

L'association a pour objet la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier régional, l'information et l'éducation du public

OBJET DE LA DEMANDE

Pour 2011, l'association s'est fixée pour objectifs la mise en valeur de l'extension du terrain confié par la municipalité d'Aix et consolider l'image des journées "Verger Portes Ouvertes" début octobre : présentation détaillée des arbres (200 variétés)

AUTRES PARTENAIRES

CG 13 ET VILLE D'AIX (800 €)

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	1 820 €	MONTANT DEMANDE	1 400 €
MONTANT PROPOSE	700 €	TAUX DE COUVERTURE	38,5 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	1 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	29,41%

OBSERVATIONS

Le compte de résultat réalisé en 2010 s'élève à 1 437 € ce qui porte le taux de subvention CPA à 70 % contre 29,41 % voté

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Non

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Non

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} et 2 octobre 2011
Lieu(x) de réalisation	1820 chemin du Gt St Jean 13010 Teyssières
Contenus et objectifs de l'action	Présentation des vœux pour l'année 2011
Public(s) ciblé(s)	Tout public - professionnels - scolaire
Nombre de participants / exposants	50
Nombre de spectateurs / visiteurs	2000
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1820	Vente	300
Prestations de services	250	Autres produits	120
Matières et fournitures	300	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	/
		Région (s)	/
		Département (s)	/
		Commune (s)	/
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	1400
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	/
Publicité		Fonds Européens	/
Déplacements, missions		CNASEA (emplois aidés)	/
		Autres recettes attendues (à détailler)	/
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	1820	TOTAL PRODUITS :	1820

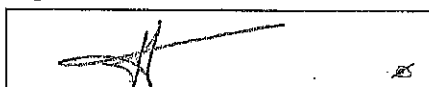
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 12/10/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association




LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE

PRESIDENT

Monsieur Jacques GIRARD

SIEGE

CHATEAUNEUF LE ROUGE

OBJET STATUTAIRE

L'objet de l'association est la promotion de la gastronomie provençale par le biais de l'organisation du Festival de la Gastronomie Provençale à Chateauneuf le Rouge

OBJET DE LA DEMANDE

l'association sollicite l'aide financière de la CPA pour l'organisation du Festival de la Gastronomie Provençale qui se déroulera à Chateauneuf le Rouge le 3 juillet 2011. Plusieurs chefs cuisiniers et vignerons viendront à cette occasion montrer leur savoir faire en matière de cuisine provençale et vins du terroir.

AUTRES PARTENAIRES

LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF LE ROUGE

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL

125 000 €

MONTANT DEMANDE

55 000 €

MONTANT PROPOSE

55 000 €

TAUX DE COUVERTURE

44 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

41 700 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

30,89%

OBSERVATIONS

En 2010, seule la CPA a subventionné la manifestation, la municipalité de Chateauneuf le Rouge, la Commune de Châteauneuf le Rouge a mis à disposition le personnel. Cette année la commune est à nouveau sollicitée à hauteur de 15 000 €. Le Conseil Général et le Conseil Régional n'ont pas été sollicités.

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	3 juillet 2011
Lieu(x) de réalisation	Châteauneuf le Rouge
Contenus et objectifs de l'action	Gastronomie Provençale
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	15000
Achats	4000	Vente	
Prestations de services	42000	Autres produits	
Matières et fournitures	5750	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	48100		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	700	Etat (à détailler)	
Documentation	300	Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Châteauneuf le Rouge	15000
Honoraires	4000	Communauté du Pays d'Aix	55000
Publicité	20150	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
		CNASEA (emplois aidés)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	125000	TOTAL PRODUITS :	125000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

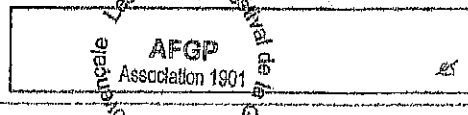
Signature du Président

Fait à Châteauneuf le Rouge le 28/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association





DOSSIER N°	2011-325-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
------------	-----------	---------------	-----------	------------

TIERS N° 114176 30 mai 2011 10 juin 2011

NOS CAMPAGNES D'ANTAN

PRESIDENT

Monsieur Rémy CORDOBA

SIEGE

FUVEAU

OBJET STATUTAIRE

L'association a pour but

- la récupération de vieux matériel agricole,
- l'organisation de manifestations avec démonstration de ce matériel

OBJET DE LA DEMANDE

L'association organise une exposition des matériels des moissons à l'ancienne les 10 et 11 septembre 2011 : matériel ancien, tracteurs et la démonstration des activités rurales d'antan : bergers, fileuses, apiculteurs au sein de la ferme pédagogique

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	25 970 €	MONTANT DEMANDE	5 000 €
MONTANT PROPOSE	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE	15,4 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	17,51%

OBSERVATIONS

Le compte de résultat réalisé en 2010 est égal à 18 750 € alors que le prévisionnel annoncé sur la demande 2010 est de 28 560 € (9 800 € de moins)

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	10 et 11 septembre 2011
Lieu(x) de réalisation	chemin Pellegrin Rives hautes 13710 FURCAU
Contenus et objectifs de l'action	Animation Agricole
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics
Nombre de participants / exposants	environ 30
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 2000
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	590
Achats	10 600	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	350	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien Toilettes	200	Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	7 000
Animation	200	Département (s)	7 000
Frais carburant	120	Commune (s)	
Aménagement site parking Accès	4600 1250	Communauté du Pays d'Aix	11 000
Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires		Fonds Européens	
Publicité	800	CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	3 000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Alimentation Animale	650		
Charges de personnel			
Salaires bruts		CA	900
Charges sociales		EDSEA	950
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
Repas	3 200		
TOTAL CHARGES :	25 970	TOTAL PRODUITS :	25 970

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature Faimal Proaleno Agricole

Signature du Président

Fait à.....FURCAU.....le 22/09/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Conc...

ASSOCIATION
 CAMPAGNES D'ANTAN
 20 Chemin Pellegrin
 13710 FURCAU

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INTERNATIONALE DE LA ROQUE D'ANTHERON

PRESIDENT

Monsieur Lionel MICHAUD

SIEGE

LA ROQUE D'ANTHERON

OBJET STATUTAIRE

L'objectif de l'association est la valorisation de la commune de La Roque d'Anthéron

OBJET DE LA DEMANDE

L'association organise sa traditionnelle Fête de la Cerise, manifestation rurale traditionnelle, folklorique, festive et sportive : défilés de chevaux, moutons, marché de la cerise.

A cette occasion des délégations européennes de la cerise sont conviées.

AUTRES PARTENAIRES

COMMUNE DE LA ROQUE = 1 000 EUROS**DONNEES FINANCIERES**

BUDGET PREVISIONNEL

8 000 €

MONTANT DEMANDE

2 500 €

MONTANT PROPOSE

1 000 €

TAUX DE COUVERTURE

12,5 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

1 000 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

OBSERVATIONS

le compte de résultat réalisé en 2010 est 7 fois inférieur au prévisionnel annoncé sur la demande 2010.

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	5 juin 2011
Lieu(x) de réalisation	La Roque d'Anthéron
Contenus et objectifs de l'action	Fête de la Cerve et de la Ruralité
Public(s) ciblé(s)	Tout Public + Touristes
Nombre de participants / exposants	150 (Artisans, agriculteurs, producteurs + filles)
Nombre de spectateurs / visiteurs	5 à 7000
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1300,00	Vente	
Prestations de services	3350,00	Autres produits	500,00
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	180,00	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Bouches du Rhône	2500,00
		Commune (s)	
		La Roque d'Anthéron	2500,00
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	2500,00
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1200,00	Fonds Européens	
Déplacements, missions	2000,00	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	8000,00	TOTAL PRODUITS :	8000,00

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
	2775,00

Signature du Président

Fait à La Roque d'Anthéron le 19/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association





DOSSIER N°	2011-340-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
------------	-----------	---------------	-----------	------------

TIERS N° 4910 30 mai 2011 10 juin 2011

COMITE DES FETES DE ROGNES

PRESIDENT Monsieur Laurence SIBILLE

SIEGE ROGNES

OBJET STATUTAIRE Le but de l'association est l'organisation des festivités municipales, la promotion des produits du terroir et la mise en valeur du patrimoine culturel

OBJET DE LA DEMANDE L'association sollicite une subvention pour l'organisation de la 23ème édition de la traditionnelle fête "Truffes et Gastronomie" qui se déroulera à Rognes le 18 décembre 2011 et rassemblera 120 stands (prix du stand = 58 €) dans les rues du village.

AUTRES PARTENAIRES COMMUNE DE ROGNES = 2 000 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	15 450 €	MONTANT DEMANDE	5 000 €
MONTANT PROPOSE	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE	32,4 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	5 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	33,94%

OBSERVATIONS

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	<u>Dimanche 18 Décembre 2011</u>
Lieu(x) de réalisation	<u>Rues du Village Place Parking Central</u>
Contenus et objectifs de l'action	<u>vente des produits du terroir - gastronomie</u>
Public(s) ciblé(s)	<u>tout</u>
Nombre de participants / exposants	<u>120 stands</u>
Nombre de spectateurs / visiteurs	<u>entre 10 000 et 15 000 spectateurs</u>
Durée de l'action	<u>1 jour</u>
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : ..58...€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

No pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	<u>2 800</u>	Vente	<u>8 450</u>
Prestations de services	<u>4 700</u>	Autres produits	
Matières et fournitures	<u>700</u>	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	<u>13 000</u>		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
			
		Région (s)	
			
		Département (s)	
			
		Commune (s)	<u>2 000</u>
			
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	<u>5 000</u>
Honoraires	<u>1 170</u>	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	<u>4 690</u>		
Déplacements, missions		Fonds Européens	
		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES : <u>45 450</u>		TOTAL PRODUITS : <u>15 450</u>	

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

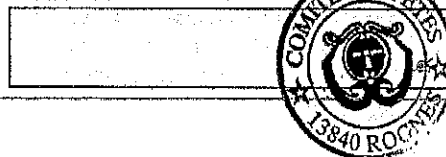
Signature du Président

Fait à Rocnes le 22 / 12 / 10

Signature du Président

Cachet de l'Association





DOSSIER N° 2011-368-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
----------------------	---------------	-----------	------------

TIERS N° 685 30 mai 2011 10 juin 2011

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE

PRESIDENT

Monsieur Oliver SUMEIRE

SIEGE

TRETS

OBJET STATUTAIRE

L'association a pour but la promotion des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire.

OBJET DE LA DEMANDE

L'association sollicite l'aide financière de la CPA d'un montant global de 39 848 € répartie ainsi :

- 10 193 € au titre de plusieurs manifestations tout au long de l'année sur le territoire communautaire pour la promotion de l'appellation (40 %)
- 11 938 € pour l'organisation de la 5ème présentation du millésime au Palais de Pharo à Marseille le 30 mai (27 %)
- 8 481 € pour le 10ème anniversaire du "Rallye Découverte des Vins de la Sainte Victoire (20 %)
- 8 016 € pour des actions techniques et outils de communication (40 %)
- 1 220 € pour l'organisation d'une journée technique à Pourcieux au cours de laquelle des débats permettront d'échanger sur des problèmes rencontrés par la profession en présence d'intervenants spécialisés (27 %)

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	117 245 €	MONTANT DEMANDE	39 848 €
MONTANT PROPOSE	32 000 €	TAUX DE COUVERTURE	32,4 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	30 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	24,20%

OBSERVATIONS

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	Oui

Diverses manifestations

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Tout le 1 ^{er} trimestre 2011
Lieu(x) de réalisation	Sur le territoire de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	Promotion de la manifestation
Public(s) cible(s)	Grand Public
Nombre de participants / exposants	Variable selon la manifestation
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année.

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	100	Vente	
Prestations de services	1143	Autres produits	
Matières et fournitures	200	Contributions	
Services extérieurs			
Loyer	2000		
Entretien		Contributions demandées :	
Assurances		Etat (à déduire)	
		Région (à)	
		Département (à)	
		Commune (à)	
		Communauté de Pays (à)	
		Organismes sociaux (à déduire)	
		Fonds Européens	
		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes accessoires (à déduire)	
		Charges d'exploitation déduites	500
		Autofinancement	1343
Charges de personnel			
Salaires bruts	1138		
Charges sociales	200		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2548	TOTAL PRODUITS :	2548
Emplois des contributions en nature		Contributions en nature en nature	
Recette en nature		Bénévolat	
Mise à disposition biens & prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à le 18/11/2010
Signature du Président

Gachet de l'Association

5^e présentation du "Luxe" à "Luxe"

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

Le présent formulaire est à compléter pour toute manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CNA devra être inscrit au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	30 Nov 2011
Lieu(x) de réalisation	Marelli - Palais du Pharo
Contenus et objectifs de l'action	Déjeuner d'appellation
Public(s) cible(s)	Professionnels
Nombre de participants / exposants	225
Nombre de spectateurs / visiteurs	2800
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui / non (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui / non (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

Le budget prévisionnel doit être établi en fonction du projet de manifestation
Ne pas oublier les autres sources d'entrée

CHARGES	Montants	RECETTES	Montants
Charges publiques à l'action		Recettes diverses	
Achats	2387	Vente	
Prestations de services	691	Autres recettes	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	218		
Entretien		Subventions décaissées :	
Assurances	333	Etat (à détailler)	
Prat. Pêche	218	Région (à détailler)	11938
		Département (à détailler)	11938
		Communes (à détailler)	
Autres services extérieurs		Communes du département	11938
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	1265	CNASEP (à détailler)	
		Autres recettes affectées (à détailler)	8936
Charges de personnel			
Salaires bruts	2111		
Charges sociales	2556		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	49269	TOTAL RECETTES	11938

Signature du Président		Signature du Secrétaire	
Mise à disposition (biens et prestations)		Mise à disposition (biens et prestations)	
Personnel bénévole		Personnel bénévole	

Signature du Président

Fait à le 18/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'association

10^e ANNUELLE DU RALLYE AGRICOLE DES VINS DE LA VILLE DE VICHY

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année Le total des montants demandés à la C.A. devra être égal au budget prévisionnel de l'association

③

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mardi 15 octobre 2011
Lieu(x) de réalisation	Atelier Pâtisseries de la Ville de Vichy
Contenus et objectifs de l'action	Atelier pâtisseries de la Ville de Vichy
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	150
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : 0,00 €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 0,00 €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011 Remplir un exemplaire par chaque action ou manifestation prévue dans l'année Ne pas indiquer les montants négatifs

CHARGES	Montants	PRODIGES	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Aspects	0,00	Vente	
Prestations de services	0,00	Autres produits	
Matériaux et fournitures	0,00	Copiations	
Services extérieurs			
Locations	300		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	150	Etat (à détailler)	
Travailleur	15235	Région PACA	8481
Frais festaux	300	Reportage	
		Var. Bouches du Rhod	10863
		Continuité (4)	
Autres Services extérieurs			
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	8481
Publicité		Organisme sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	350	Fonds européens	
		ONAFSA (à compléter)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	8481	Autofinancement	8481
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	11240	TOTAL PRODIGES :	11240

Dépenses des contributions en nature	Contributions en nature
Secours en nature	Secours en nature
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Paiement échelonné	Don en nature

Signature du Président

Fait à Vichy le 15/10/2011

Signature du Président

Cachet de l'association

→ 14^e journée technique

DESSCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CFA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

(4)

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	24 Novembre 2011
Lieu(x) de réalisation	à définir
Contenus et objectifs de l'action	Travaux de maintenance de l'édifice initial
Public(s) cible(s)	Membres, techniciens, la presse, tout le monde
Nombre de participants / exposants	7 environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	La profession
Durée de l'action	112 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

Ne pas inclure les ventiles d'entrée

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Membres propres	
Achats	120	Ventes	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures	120	Collectes	
Services extérieurs			
Locations	120		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		- Etat (à détailler)	
		- Région(s)	
		- Département(s)	
		- Ville de Béziers	2440
		- Commune(s)	
		- Communauté de Pays	
		- Organismes sociaux (à détailler)	1220 272
		- Fonds Européens	
		- CNAIE (à détailler)	
		- Autres revenus attendus (à détailler)	
		- Autres (à détailler)	920
Charges de personnel			
Salaires bruts	120		
Charges sociales	120		
Autres charges de personnel	600		
Autres frais récurrents			
TOTAL CHARGES	1450	TOTAL PRODUITS	4580
Dépenses des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Prévois	
Matière à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel porteur		Dons en nature	

Signature du Président

Par :

Signature du Président

[Signature]

Caract de l'association

[Signature]



(actions techniques et outils de communication)

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	toute l'année 2011
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire de la CPA et de l'appellation Côte de Provence
Contenus et objectifs de l'action	Sécurité-Vieillesse
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

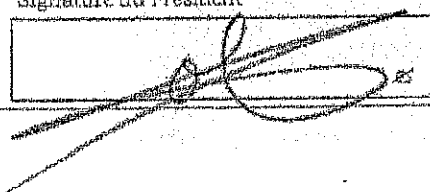
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

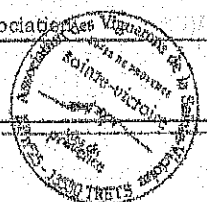
Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	1919	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	806
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	877	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Autofinancement	12023
Salaires bruts	11049		
Charges sociales	2196		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	20039	TOTAL PRODUITS :	20039

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Fait à TRÈTES le 18/12/2011

Signature du Président 

Cachet de l'Association des Vignerons de la Côte de Provence 

AROME

PRESIDENT

Monsieur Aziz EL GHABA

SIEGE

SAINT-CANNAT

OBJET STATUTAIRE

OBJET DE LA DEMANDE

Constituée en 2003, cette association dont le but est de promouvoir l'éducation à la nutrition et à la qualité gustative sollicite l'aide financière de la CPA pour l'organisation de 3 actions :

- les "RENCONTRES D'AROME" destinées à sensibiliser les acteurs professionnels de l'alimentation et de l'urbanisme, les élus et les responsables d'associations préoccupés par l'autosuffisance alimentaire périurbaine et la redynamisation d'une agriculture urbaine au service de la ville, respectueuse de la santé et de l'environnement (1 rencontre à Aix, 1 à Marseille - Budget = 26 806 € - sub sollicitée = 2 000 €) 7 %
- ANIM'EXPO "Il était une fois le sucre", expo itinérante destinée en milieux éducatifs (Budget = 39 250 € - sub sollicitée = 2 500 €) 6 %
- Journée pédagogique à Saint-Cannat "Fête de l'Alimentation" : participation d'associations, AMAP, professions agricoles ; Budget = 14 125 € - Sub sollicitée = 2 500 €) 18 %

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13,

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL

53 375 €

MONTANT DEMANDE

7 000 €

MONTANT PROPOSE

1 000 €

TAUX DE COUVERTURE

1,9 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

0 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

0,00%

OBSERVATIONS

L'association a participé du 18 au 22 mai 2011 à la Fête de la Nature au Parc Saint-Mitre à Aix et proposé durant cette manifestation des ateliers de recettes gustatives et tinctoriales à partir des plantes forestières. **2 actions retenues**

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Non

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Jun 2011 "ANIMEXPO"
Lieu(x) de réalisation	Primarie à l'université - Centre de formation etc...
Contenus et objectifs de l'action	de savoir Alimenter? savoir?
Public(s) ciblé(s)	tout public - tout âge
Nombre de participants / exposants	0
Nombre de spectateurs / visiteurs	allumite
Durée de l'action	1 Année
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

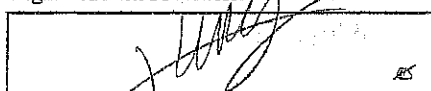
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	63 000,48	Ressources propres	17 250,00
Achats		Vente	13 250,00
Prestations de services	5 500,48	Autres produits	4 000,00
Matières et fournitures	7 600,00	Cotisations	
Services extérieurs	2 370,00		
Locations 2mmmo	9 208,00		
Entretien		Subventions demandées :	22 000,00
Assurances	110,00	Etat (à détailler)	
Charges locatives et copro	27,60	 DRAAF PACA	2 000,00
Documentation générale	26,00	Région (s)	5 000,00
		 Projet spécifique	
		Département (s)	5 000,00
		 I.Dem	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs	4 025,00	Communauté du Pays d'Aix	2 500,00
Honoraires	1 500,00	IDAM	
Publicité	1 300,00	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	600,00	Fonds Européens	
Frais	625,00	CNASEA (emplois aidés)	7 500,00
Charges de personnel	26 553,52	Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	18 899,66		
Charges sociales	7 853,86		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	39 250,00	TOTAL PRODUITS :	39 250,00

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Fait à..... SAINT CANALET..... le 28/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association



AROME

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2 Juillet 2010
Lieu(x) de réalisation	SAINT CANNAT - Parc Joseph Richauby
Contenus et objectifs de l'action	Forum Pédagogique
Public(s) ciblé(s)	Associations, Prof. Ense., AMAP, Prof. Agricoles
Nombre de participants / exposants	12
Nombre de spectateurs / visiteurs	1000
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 125,00	Ressources propres	3 000,00
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	3 000,00
Matières et fournitures	1 125,00	Cotisations	
Services extérieurs 1	814,00		
Locations IMMO.	672,00	Subventions demandées :	11 125,00
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances	33,60	Région (s)	
Locations matériels	100,00	Département (s)	
Charges locales et copro	8,40	Commune (s)	
		Communauté du Pays d'Aix	
Autres Services extérieurs	3 524,04	Organismes sociaux (à détailler)	
Honoraires	500,00	Fonds Européens	
Publicité	2 150,00	CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	590,00	Autres recettes attendues (à détailler)	
Frais	284,00		
Charges de personnel	8 561,96		
Salaires bruts	6 029,55		
Charges sociales	2 532,41		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	14 125,00	TOTAL PRODUITS :	14 125,00

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à SAINT CANNAT le 08.12.2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

AROME

TIERS N° 117357	30 mai 2011	10 juin 2011
-----------------	-------------	--------------

TOUT NATURELLEMENT

PRESIDENT Monsieur Christophe DAUGY

SIEGE MEYRARGUES

Les buts de l'association sont essentiellement :

- OBJET STATUTAIRE
- le soutien et la promotion d'une agriculture biologique de proximité par la mise en relation de producteurs et de consommateurs tous adhérents,
 - la gestion, l'organisation et la gestion d'activités de l'économie alternative solidaire et durable,
 - l'information et la formation aux différentes techniques et concepts contribuant au respect de l'environnement et de l'individu.

OBJET DE LA DEMANDE Constituée en 2001, l'association a pour but de favoriser la vente directe producteurs de paniers de fruits et légumes biologiques et de viandes et poissons. L'association sollicite une aide de 3 500 euros pour la création de son site Internet.

AUTRES PARTENAIRES CR PACA, CG 13

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	131 095 €	MONTANT DEMANDE	3 500 €
MONTANT PROPOSE	800 €	TAUX DE COUVERTURE	0,6 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010		TAUX DE COUVERTURE 2010	

OBSERVATIONS Le devis pour le site Internet s'élève à 3 500 €, seul cette action a été retenue

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Non
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	
15650			
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	102495
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	25800
Achats non stockés de matières et fournitures	73000	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1400	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	995	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	1700	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	7000
61 - Services extérieurs		Département (s)	2500
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	4400	Communauté du Pays d'Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	3500
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	1500	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2200	Cotisations	4600
Publicité, publications	350	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions		76 - Produits financiers	
Frais postaux et de télécommunication	650	77 - Produits exceptionnels	
Services bancaires	200	78 - Reprise sur amortissements et provisions	8500
Divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	1500		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	14300		
Charges sociales	7250		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	6000		
TOTAL DEPENSES :	131095	TOTAL RECETTES :	131095

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à MEVRARGUES le 15/12/2010
Signature du Président

Cachet de l'Association

(Signature manuscrite)

Association TOUT NATURELLEMENT

73 chemin de la Petite Baïlle - 13650 MEVRARGUES
Tél. 04 42 63 47 78 - Fax 09 72 42 12 89
Site 437 542 863 00026 - APE 9499Z

DOSSIER N°	2011-432-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
------------	-----------	---------------	-----------	------------

TIERS N°	5276	30 mai 2011	10 juin 2011
----------	------	-------------	--------------

LES CABRETTES

PRESIDENT	Madame Christine GIRARD
SIEGE	ROGNES
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est le développement et la promotion des activités caprines et fermières.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite une subvention pour l'organisation de la 15ème édition de la Fête de la Chèvre à ROGNES le 11 avril 2011. En 2010 la gestion économe de l'association permet de rajouter des animations à cette édition : invitation d'une troupe musicale traditionnelle, animation de type théâtre participatif, augmentation de la capacité d'accueil des ateliers pour les enfants, édition du 2ème livre de recettes autour du fromage de chèvre (en vente), création d'un petit livret pédagogique et ludique destiné aux enfants et distribué gratuitement.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, CG 13, COMMUNE DE ROGNES = 500 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	6 190 €	MONTANT DEMANDE	1 500 €
MONTANT PROPOSE	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE	24,2 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	29,41%
OBSERVATIONS	Attention : le budget réalisé s'élève à seulement 3400 € (subvention votée sur un prévisionnel de 5100 euros)		

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Dimanche 10 Avril 2011
Lieu(x) de réalisation	ROGNES (centre village)
Contenus et objectifs de l'action	Découverte races caprines et métiers
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	25 membres actifs + 20 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	4000
Durée de l'action	de 10h à 18h
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes (stands)	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : ..50...€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	390	Vente	140
Prestations de services		Autres produits	000
Matières et fournitures	450	Cotisations	850
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances	160	Région (s)	1600
		Département (s)	1200
		Commune (s)	500
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	1500
Honoraires	2840	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	400	CNASEA (emplois aidés)	
Frais postaux	80	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	550		
Charges sociales	350		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	6190	TOTAL PRODUITS :	6190

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Rognes le 27/12/2010

Signature du Président

CHRISTINE GERARD

Cachet de l'Association

Association LES CABRETTES

Chemin du Gour - Mas de Bregalon

13840-ROGNES

Tél. 04 42 50 14 32



TIERS N° 112483	30 mai 2011	10 juin 2011
-----------------	-------------	--------------

ALLIANCE PROVENCE - RESEAU DES AMAP

PRESIDENT Monsieur Thierry SCIMECA

SIEGE MARSEILLE

OBJET STATUTAIRE L'objet de l'association est la promotion et le développement des AMAP

L'association sollicite l'aide financière de la CPA pour mener à bien son plan d'actions qui se définit, sur notre territoire, de la façon suivante :

- Promotion et développement des AMAP,
- Accompagnement des producteurs et groupes de consommateurs en AMAP sur le territoire CPA
- Démocratisation de l'accès aux AMAP,
- Mise en place d'un Fond de garantie AMAP dans le cadre du réseau national (MIRAMAP) permettant l'accès aux financements par les paysans en AMAP afin de développer les exploitations agricoles

OBJET DE LA DEMANDE

Ces actions ont pour objectifs de développer et pérenniser les contrats locaux pour une agriculture solidaire et durable sur le territoire, de renforcer les compétences des paysans, de faire évoluer les modes de consommation des familles et de créer du lien entre les acteurs locaux des AMAP et le monde associatif local.

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	29 470 €	MONTANT DEMANDE	8 900 €
MONTANT PROPOSE	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE	6,8 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	18,90%

OBSERVATIONS

15 AMAP en 2009
20 AMAP en 2011

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.	Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	NC

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	année 2011
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	maintien de l'agriculture de proximité
Public(s) ciblé(s)	tous
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 année
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services	1 800	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	3220
Services extérieurs			
Locations	1 400		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
Dédommagement producteurs	2 600	Région (s) CR PACA	10 900
		Département (s) CGLB	6 450
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	8 900
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité - Fab Impression	5 400	Fonds Européens	
Déplacements, missions	3 150	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales	14 320		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	29 470	TOTAL PRODUITS :	29 470

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Marseille le 23/02/11

Signature du Président



Cachet de l'Association

ALLIANCE PROVENCE

Réseau Régional des AMAP

Siège Social : 49 rue de Village

13006 MARSEILLE

E-mail : allianceprovence@wanadoo.fr

SIRET 440 488 484 00021 - APE 9499 Z

6

DOSSIER N°	2011-569-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109033	30 mai 2011	10 juin 2011	
COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX EN PROVENCE				
PRESIDENT	Monsieur Gilles GIORDANO			
SIEGE	ROGNES			
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour vocation la promotion des vins des côteaoux d'Aix			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide financière de la CPA pour l'organisation de la 27ème édition de la fête des Vins AOC des Côteaux d'Aix à Rognes le 22 mai 2011. Cette fête rassemblera une trentaine de producteurs des côteaoux d'Aix et une vingtaine d'exposants proposant des produits gastronomiques du terroir. Diverses animations sont programmées dans le village notamment des ateliers autour du Vin.			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA, CG 13, COMMUNE DE ROGNES			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL	14 700 €	MONTANT DEMANDE	1 500 €	
MONTANT PROPOSE	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE	10,2 %	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	8,77%	
OBSERVATIONS				
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.				Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES				Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE				Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Dimanche 22 mai 2011
Lieu(x) de réalisation	Centre du village
Contenus et objectifs de l'action	Fête des Vins, Promotion AOC Coteaux d'Aux
Public(s) ciblé(s)	Amateurs de vin, touristes, tout public
Nombre de participants / exposants	45
Nombre de spectateurs / visiteurs	2500
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir cet exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	1700
Prestations de services	3500	Autres produits prestation	2500
Matières et fournitures	1500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	4500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	2300
		Département (s)	1150
		Commune (s)	2200
Autres Services extérieurs		Communauté de Communes	1500
Honoraires	400	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	4500	Fonds Européens	
Déplacements, missions		CNADA (emplois aides)	
Impôts et taxes	100	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			300
Salaires bruts			2300
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	14700	TOTAL PRODUITS	14700

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à ROGNES le 14 / 03 / 2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

COMITE de la FÊTE du VIN
MAIRIE DE ROGNES

13840 ROGNES

ASSOCIATION DES SOMMELIERS ALPES MARSEILLE PROVENCE

PRESIDENT

Madame Gisèle MARGUIN

SIEGE

LA CIOTAT

OBJET STATUTAIRE

Regroupement de professionnels, élèves sommeliers et amateurs du monde du vin pour promouvoir les vins de Provence et soutenir les vignerons de notre territoire.

OBJET DE LA DEMANDE

Fonctionnement général de l'association

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL

20 646 €

MONTANT DEMANDE

1 500 €

MONTANT PROPOSE

1 500 €

TAUX DE COUVERTURE

7,3 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

1 500 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

7,79%

OBSERVATIONS

Attention : Trésorerie disponible à la clôture de l'exercice comptable = 28 130 €

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

non

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Non

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :

EXCEDENT REPORTE :

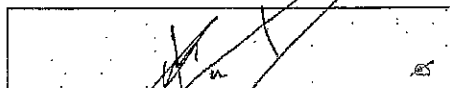
5094

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	600
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	2000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	700	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	700	Région (s)	5000
61 - Services extérieurs		Département (s)	1500
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	1500
Entretien et réparation		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	
Assurances	280	Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation		Fonds Européens	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
62 - Autres Services extérieurs		Autres (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2000	75 - Autres produits de gestion courante	
Publicité, publications	10666	Cotisations	5182
Déplacements, missions et réceptions	500	Autres (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication		76 - Produits financiers	
Services bancaires	4000	77 - Produits exceptionnels	
Divers		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel	1800		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	20646	TOTAL RECETTES	20646

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à La Ciotat le 20/12/2010
Signature du Président



Cachet de l'Association

A.S.A.M.P
Villa blanche - 1<< Les Ombelles >>
3, Av. Guillaume Dulac
13600 LA CIOTAT
Association loi 1901

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE

PRESIDENT

Monsieur Philippe ROBERT

SIEGE

MEYRARGUES

OBJET STATUTAIRE

L'association a pour objet de promouvoir et développer la filière courte basée sur l'huile végétale et les tourteaux (résidus solides obtenus après extraction de l'huile des graines ou des fruits oléagineux) et favoriser l'économie locale et rurale dans un but d'intérêt collectif.

OBJET DE LA DEMANDE

Les actions concernent les techniques de triage, de transformation et de valorisation :

- triage de graines : BP = 6 600 € ; subv sollicitée = 600 € (4 producteurs CPA)
- transformation de graines (colza, tournesol ...) en huile et tourteaux : BP = 28 435 € ; Subv sollicitée = 2 900 € (3 producteurs CPA)
- mise en place d'une valorisation de l'huile végétale auprès de la restauration collective (collège, lycée et université) : BP = 3 255 € ; sub sollicitée = 1 500 € (sur tout le territoire CPA)

AUTRES PARTENAIRES

CG 84**DONNEES FINANCIERES**

BUDGET PREVISIONNEL

38 290 €

MONTANT DEMANDE

5 000 €

MONTANT PROPOSE

3 000 €

TAUX DE COUVERTURE

7,8 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

0 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

OBSERVATIONS

Les producteurs sont sur les communes de Peyrolles et de Meyrargues

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE (COMMUNE DE MEYRARGUES ET PEYROLLES)

oui

7a. Budget prévisionnel

Triage de graines et calibrage de semences fermières

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	3 165 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services,...	2 400 €
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	2 400 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	150 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	20 €		0 €
Autres fournitures	15 €		0 €
61 - Services extérieurs	905 €	74 - Subventions d'exploitation	1 200 €
Sous-traitance générale (certification AB)	85 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	0 €
Locations	385 €	Région(s):	0 €
Entretien et réparation	75 €	Département(s):	0 €
Assurance	360 €	Conseil Général Vaucluse	600 €
Documentation	0 €	Com. De Commune(s):	0 €
Divers	0 €	Communauté du Pays d'Aix	600 €
62 - Autres services extérieurs	205 €	Organismes sociaux (à détailler):	0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	85 €	Fonds européens	0 €
Publicité, publication	0 €	CNASEA (emplois aidés)	0 €
Déplacements, missions	45 €	Autres recettes (précisez)	0 €
Frais postaux et de télécommunications	45 €		0 €
Services bancaires, autres	30 €		0 €
63 - Impôts et taxes	20 €		0 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €		0 €
Autres impôts et taxes	0 €		0 €
64 - Charges de personnel	2 100 €		0 €
Rémunération des personnels	2 100 €		0 €
Charges sociales	0 €		0 €
Autres charges de personnel	0 €		0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	76 - Autres produits de gestion courante	1 000 €
	0 €	Dont cotisations	0 €
66 - Charges financières	200 €	78 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	2 000 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	3 027 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €
	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	6 600 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	6 600 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	2 100 €	87 - Contributions volontaires en nature	2 100 €
Secours en nature	0 €	Bénévolat	2 100 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	2 100 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	8 700 €	TOTAL DES PRODUITS	8 700 €

IMPORTANT: je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande et je m'engage à justifier dans un second temps l'emploi des fonds attribués

L'association sollicite une subvention de 600 €

Fait à Isle sur Sorgue, le 22 février 2011,

Le Président, Philippe Robert

Louis, Contabon, Trésorier

[Signature]

7b. Budget prévisionnel

Transformation de graines oléagineuses de type colza ou tournesol
en huile végétale Première Pression à Froid et en tourteau

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	785 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services,...	13 890 €
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	13 490 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0 €	Vente de marchandises	400 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	700 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0 €		0 €
Autres fournitures	85 €		0 €
61 - Services extérieurs	3 187 €	74 - Subventions d'exploitation	5 800 €
Sous-traitance générale (certification AB)	467 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	0 €
Locations	885 €	Région(s):	0 €
Entretien et réparation	445 €	Département(s):	0 €
Assurance	1 890 €	Conseil Général Vaucluse	2 900 €
Documentation	0 €		0 €
Divers	0 €	Com. De Commune(s):	0 €
62 - Autres services extérieurs	1 090 €	- Communauté du Pays d'Aix	2 900 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	465 €	Organismes sociaux (à détailler):	0 €
Publicité, publication	0 €	Fonds européens	0 €
Déplacements, missions	200 €	CNASEA (emplois aidés)	0 €
Frais postaux et de télécommunications	155 €	Autres recettes (précisez)	0 €
Services bancaires, autres	270 €		0 €
63 - Impôts et taxes	0 €	74 - Autres produits de gestion courante	745 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Dont cotisations	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	75 - Produits financiers	0 €
64 - Charges de personnel	11 200 €	76 - Produits exceptionnels	8 000 €
Rémunération des personnels	11 200 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €
Charges sociales	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
Autres charges de personnel	0 €		
65 - Autres charges de gestion courante	0 €		
	0 €		
66 - Charges financières	400 €		
67 - Charges exceptionnelles	0 €		
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	11 773 €		
	0 €		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	28 435 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	28 435 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	2 240 €	87 - Contributions volontaires en nature	2 240 €
Secours en nature	0 €	Bénévolat	2 240 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	2 240 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	30 675 €	TOTAL DES PRODUITS	30 675 €

IMPORTANT: je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande et je m'engage à justifier dans un second temps l'emploi des fonds attribués

L'association sollicite une subvention de 2 900 €

Fait à Isle sur Sorgue, le 22 février 2011,

L. Président, Philippe ROBERT

pour le trésorier, Boufaleau

7c. Description du projet

Mise en place d'une valorisation de l'huile végétale auprès de la restauration collective (collège, lycée, et université)

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	150 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services,...	0 €
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	150 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0 €		0 €
Autres fournitures	0 €		0 €
61 - Services extérieurs	250 €	74 - Subventions d'exploitation	3 000 €
Sous-traitance générale (certification AB)	0 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	0 €
Locations	0 €	Région(s):	0 €
Entretien et réparation	100 €	Département(s):	0 €
Assurance	150 €	06 - Conseil Général Vaucluse	1 500 €
Documentation	0 €	Com. De Commune(s):	0 €
Divers	0 €	- Communauté du Pays d'Aix	1 500 €
62 - Autres services extérieurs	55 €	Organismes sociaux (à détailler):	0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0 €	Fonds européens	0 €
Publicité, publication	0 €	CNASEA (emplois aidés)	0 €
Déplacements, missions	55 €	Autres recettes (précisez)	0 €
Frais postaux et de télécommunications	0 €		0 €
Services bancaires, autres	0 €		0 €
63 - Impôts et taxes	0 €		0 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €		0 €
Autres impôts et taxes	0 €		0 €
64 - Charges de personnel	2 800 €		0 €
Rémunération des personnels	2 800 €		0 €
Charges sociales	0 €		0 €
Autres charges de personnel	0 €		0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	78 - Autres produits de gestion courante	255 €
	0 €	Dont cotisations	0 €
66 - Charges financières	0 €	76 - Produits financiers	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €
	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	3 255 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	3 255 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
Secours en nature	0 €	Bénévolat	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	0 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	3 255 €	TOTAL DES PRODUITS	3 255 €

IMPORTANT: Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande et je m'engage à justifier dans un second temps l'emploi des fonds attribués

L'association sollicite une subvention de 1 500 €

Fait à Isle sur Sorgue, le 22 février 2011,

Le Président, Philippe Biber

Le Secrétaire, Jean-Claude Vasselin

Le Trésorier, Jean-Claude Vasselin

LES MILLES ANIMATIONS

PRESIDENT

Monsieur Jean-Paul ARCANI

SIEGE

AIX EN PROVENCE

OBJET STATUTAIRE

L'association organise deux manifestations : La Transhumance Provençale et le Réveillon de la Saint-Sylvestre.

OBJET DE LA DEMANDE

L'association sollicite la participation financière de la CPA pour l'organisation de la Transhumance Provençale qui aura lieu le 15 mai 2011 : Cette journée a pour but d'évoquer les transhumances d'antan en faisant traverser les troupeaux ainsi que les cavaliers, aniers, chevriers... La bénédiction des troupeaux aura lieu à la chapelle du Serre. Une série d'animations est prévue tout au long de la journée pour faire découvrir les activités liés à l'agriculture et mettre en avant toutes celles liées à la ruralité.

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL

12 500 €

MONTANT DEMANDE

5 000 €

MONTANT PROPOSE

5 000 €

TAUX DE COUVERTURE

40 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

5 000 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

40,00%

OBSERVATIONS

En 2010 le compte de résultat globale s'élevait pour les 2 actions organisées à 12 363 euros, (recettes = 17 212 €) → Solde positif de 4 849 €. Seule la CPA subventionne l'association.

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1. Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	15/15/2011
Lieu(x) de réalisation	Les Milles
Contenus et objectifs de l'action	Transhumance des villes
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	200
Nombre de spectateurs / visiteurs	200 / 1000
Durée de l'action	une journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		ONASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaire brut			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	17500	TOTAL PRODUITS	17500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à Aix le 15/11/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association



Les Milles Animations
des Associations
M. Roger Chaudon
790, Les Milles

Results

[illegible]

8000,00

2000,00

1900.00

00:009

12500,00

L. red-venter

Les Mille Animations
Maison des Associations
Avenue Roger Chandon
13290 Les Milles

COMITE DEPARTEMENTAL ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN

PRESIDENT

Monsieur Jérôme LEYRIS

SIEGE

AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET STATUTAIRE

L'objet de l'association est l'organisation de la 17^{ème} Fête de la Vigne et du Vin auprès de la filière viticole 13 et des caves/domaines du département, ainsi que la promotion et la communication auprès du grand public.

OBJET DE LA DEMANDE

l'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 17ème édition de la Fête de la Vigne et du Vin dans les Bouches-du-Rhône, le 4 juin 2011, directement sur les lieux de production (caves, domaines, vignobles, caveaux) avec l'élaboration d'un plan de communication en vue de développer la notoriété des vins du département et apporter un soutien promotionnel aux caves et aux domaines du département. Les communes concernées sur le territoire communautaire sont, pour l'essentiel : Saint-Cannat, Rousset, le Tholonet, Trets, Rognes, Venelles, Puyricard. Les animations organisées permettent la découverte des lieux par le biais de ballades dans les vignobles, des rallyes ...

AUTRES PARTENAIRES

CR PACA, CG 13**DONNEES FINANCIERES**

BUDGET PREVISIONNEL

23 100 €

MONTANT DEMANDE

3 500 €

MONTANT PROPOSE

3 000 €

TAUX DE COUVERTURE

13 %

SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010

3 000 €

TAUX DE COUVERTURE 2010

12,44%

OBSERVATIONS

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE

Oui

LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE

Oui

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE

Oui

LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.

Oui

LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES

Oui

AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE

Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	4 juin 2011
Lieu(x) de réalisation	Ds tout le département du 13
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

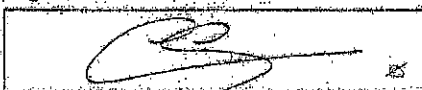
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	7400	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	600
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	6000
		Département (s)	3500
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	3500
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	15400	Fonds Européens	
Déplacements, missions		ONASDA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Coût Agricole	4000
Salaires bruts		CPA	1000
Charges sociales		Azure d'Alphonse	1000
Autres charges de personnel		Sonpau	2000
Autres frais généraux		civp	2500
TOTAL CHARGES	23100	TOTAL PRODUITS	23100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Séjour en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature

Signature du Président

Fait à La Fare les Oliviers le 29 / 04 / 11

Signature du Président



Cachet de l'Association

COMITE D'ORGANISATION
DE LA FETE DE LA VIGNE & DU VIN
Maison des Agriculteurs
102 Avenue Henri Pontier
13526 AIX EN PROVENCE Cedex 1

CONVENTIONS

CONVENTION 09-2011

Programme de subvention aux associations à caractère agricole

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Vice-président, Monsieur Christian BURLE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2009 et par arrêté N° 2009_124 en date du 7 août 2009 lui donnant délégation,

D'une part

Et

L'Association dénommée « Les amis du festival de la gastronomie provençale », Restaurant Ma maison du Château, Montée de l'Eglise, 13 790 CHATEAUNEUF LE ROUGE, représentée par son Président, Jacques GIRARD

D'autre part,

- VU l'article 10 de la Loi N°2000_321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N°2001_41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi N°2000-321,
- VU la décision du Conseil Communautaire du 16 avril 2004 portant attribution de la subvention et rappelant les critères d'attribution d'une aide aux associations à caractère économique,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les numéros 2011-312,
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009_A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau
- VU l'arrêté N°2009_124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N° 2010_A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la délibération N°2011_B..... du bureau communautaire du 10 juin 2011

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

Article 1. Objet de la Convention.

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à organiser le Festival de la gastronomie provençale sur la commune de Chateauneuf le Rouge. Et plus largement l'association s'engage à promouvoir la gastronomie provençale.

Le Festival de la gastronomie provençale doit se dérouler le 3 juillet 2011.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention est établie pour l'année 2011

Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement.

Il est accordé à l'association des « amis du festival de la gastronomie provençale » une subvention d'un montant total de 55 000 € soit 44% du budget total.

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le solde sera versé suite à la transmission d'éléments de bilans intermédiaires, qualitatifs et financiers.

Article 5. Conditions d'utilisation.

5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à fournir un exemplaire de l'ensemble des études et bilans des travaux réalisés avec le financement de la CPA et à faire participer la Communauté au Comité de Pilotage mis en place avec les autres partenaires pour la réalisation de ces travaux.

5.2. Obligations de communication.

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention,
- faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

ARTICLE 6. Obligations de l'association

6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,

- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

6.2. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses

Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Article 7. Responsabilité.

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A. Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions, objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 8. Résiliation de la Convention.

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Article 9 - Signataires

La présente convention comprenant 9 articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Christian BURLE

Vice-président de la CPA

Délégué à l'agriculture, la charte agricole
et les relations avec le monde rural

Jacques GIRARD

Président de l'Association « les amis du
festival de la gastronomie provençale »

En vertu de la délibération N°2011_ du Bureau communautaire du
10 juin 2011

CONVENTION 10/2011

Programme de subvention aux associations à caractère agricole

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Vice-président, Monsieur Christian BURLE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2009 et par arrêté N° 2009_124 en date du 7 août 2009 lui donnant délégation,

D'une part

Et

L'Association dénommée « Vignerons de la Sainte-Victoire », Vibliothèque Sainte-Victoire, 1 boulevard Etienne Boyer BP 25 13 530 TRETS, représentée par son Président, Olivier SUMEIRE

D'autre part,

- VU l'article 10 de la Loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2011-368
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009_A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau
- VU l'arrêté N°2009_124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N°2010_A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la délibération N°2011_B..... du bureau communautaire du 10 juin 2011

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

Article 1. Objet de la Convention.

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à réaliser un programme d'actions dans le cadre de ses missions, qu'elle définit ainsi :

- Promotion des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire,
- Organisation du suivi technique du vignoble ainsi que des vinifications.

Le programme d'actions de promotion est le suivant :

- plusieurs manifestations tout au long de l'année sur le territoire communautaire pour la promotion de l'appellation,
- organisation de la 5ème présentation du millésime au Palais de Pharo à Marseille le 30 mai,
- 10ème anniversaire du "Rallye Découverte des Vins de la Sainte Victoire,
- actions techniques et outils de communication,
- l'organisation d'une journée technique à Pourcieux.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention est établie pour l'année 2011

Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement.

Il est accordé à l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire une subvention d'un montant total de 32 000 €, soit 27,29% du budget

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le solde sera versé suite à la transmission d'éléments de bilan intermédiaires, qualitatifs et financiers.

Article 5. Conditions d'utilisation.

5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à fournir un exemplaire de l'ensemble des études et bilans des travaux réalisés avec le financement de la CPA et à faire participer la Communauté au Comité de Pilotage mis en place avec les autres partenaires pour la réalisation de ces travaux.

5.2. Obligations de communication.

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention,
- faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

Article 6. Obligations de l'association

6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

6.3. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses

- Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Article 7. Responsabilité.

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 8. Résiliation de la Convention.

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Article 9 - Signataires

La présente convention comprenant 9 articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Christian BURLE
Vice-président de la CPA
Délégué à l'agriculture, la charte
agricole et les relations avec le
monde rural

Olivier SUMEIRE
Président de l'Association des
Vignerons de la Sainte Victoire

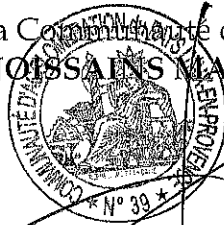
En vertu de la délibération N°2011_ du Bureau
communautaire du 10 juin 2011

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Interventions économiques - Subventions aux associations à caractère agricole pour 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**